



**FILIÈRE CULTURELLE
EXAMEN ADJOINT D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
AVANCEMENT DE GRADE**

**CATÉGORIE
C**

Le cadre d'emplois **des adjoints d'animation territoriaux** relève de la filière « animation » et comprend les grades suivants :

- adjoint d'animation territorial,
- adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,
- adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe.

1/ FONCTIONS

Les membres du présent cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation.

Les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

2/ MÉTIERS ASSOCIÉS

À titre illustratif, le concours d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe permet l'accès à une diversité d'emplois (liste non exhaustive) tels que : animateur(trice) enfance jeunesse, animateur(trice) éducatif accompagnement périscolaire, agent(e) de prévention ...

3/ CONDITIONS D'ACCÈS

L'examen professionnel est ouvert **aux adjoints d'animation territoriaux** ayant atteint le **4^{ème} échelon** et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans le grade d'adjoint d'animation ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Toutefois en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'accueil fixée par le statut particulier ».

4/ NATURE DES ÉPREUVES

ÉPREUVE ÉCRITE

Une **épreuve écrite à caractère professionnel** portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(durée : 1h30 ; coefficient 2)

ÉPREUVE ORALE

Un **entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document est complété par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (voir le modèle en annexe).

(durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

L'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade ne comporte pas de programme.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

5/ RÉMUNÉRATION (SALAIRE BRUT MENSUEL)

La rémunération comprend le traitement de base augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence, d'un supplément familial, de certaines indemnités ou primes.

A titre indicatif, au 1^{er} juillet 2023, le traitement de base mensuel est le suivant :

Début de carrière dans le grade IM = 362 1782.05 €

Fin de carrière dans le grade IM = 420 2067.57 €

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE
SERVICE CONCOURS ET VEILLE EMPLOI
6 rue du Pen Duick II - CS 66225
44262 NANTES Cedex 2
☎ 02.49.62.43.96

MISE À JOUR : AOÛT 2023

DOCUMENT RETRAÇANT L'EXPÉRIENCE DU CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 20....

Ce document est à retourner obligatoirement en 2 exemplaires au Centre de Gestion avec le dossier d'inscription

NOM et prénom du candidat : «CANNOM» «CANPRENOM»

Date d'entrée dans la fonction publique :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Autre expérience professionnelle que dans la fonction publique : OUI NON Si oui, préciser la durée :

Expérience professionnelle dans la fonction publique ou dans le secteur privé

| EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, domaine d'intervention) | SERVICE D'AFFECTION (désignation, nombre d'agents ou de salariés) | INFORMATIONS SUR LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT | | |
|---|--|--|----------------------|---|
| | | PÉRIODE D'EMPLOI (date de début et de fin) | INTITULÉ DE L'EMPLOI | NATURE DES ACTIVITÉS (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils ou méthodes employées, travail en équipe ...) |
| EXEMPLE | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat

| DIPLOME PRÉPARÉ (intitulé précis) | SPÉCIALITÉ éventuelle | NIVEAU de certification du diplôme (*) | OBTENU (oui/non) | ANNÉE d'obtention | PAYS de délivrance du diplôme |
|--------------------------------------|--------------------------|---|---------------------|----------------------|----------------------------------|
| EXEMPLE | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

(*) **niveau 3** : BEP, CAP, diplôme national du brevet ; **niveau 4** : baccalauréat, brevet de technicien ; **niveau 5** : BTS, DUT ; **niveau 6** : licence, master 1 ; **niveau 7** : doctorat, master 2.

Formation continue

| INTITULÉ PRÉCIS DU STAGE SUIVI | ORGANISME DE FORMATION | ANNÉE | NOMBRE DE JOURS |
|--------------------------------|------------------------|-------|-----------------|
| | | | |
| | | | |

Attestation établie le :

Signature du candidat :

Vous devez conserver une copie de ce document. Aucun duplicata ne vous sera délivré par nos services.

Cette attestation est la propriété exclusive du candidat, qui certifie l'authenticité des informations. Elle est faite pour servir et valoir ce que de droit.